

FICHE PROGRAMME

Référence ANDPC	104020.00067
Titre du programme	Prévenir la désinsertion socio-professionnelle des fonctionnaires dans le cadre des arrêts de travail, accidents de travail et maladies professionnelles
Catégorie professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Médecine générale
Orientations	100. Prévention de la désinsertion socio-professionnelle
Méthodes	<p>Pédagogique ou cognitive : Formation présentielle (journée, atelier, formation interactive).</p> <p>Analyse des pratiques : Audit clinique, pratiques réflexives sur situations réelles.</p>
Mode d'exercice du participant	Libéraux Salariés en centres de santé conventionnés Autres salariés (y compris hospitaliers)
Durée	6 heures présentielles et 1 heure non présentielle.
Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les particularités du régime des fonctionnaires dans le cadre des arrêts maladie, accidents de service et maladie professionnelle. 2. Mobiliser les dispositifs sociaux, légaux , lors des situations de risque de désinsertion professionnelle 3. Evaluer le risque de désinsertion sociale 4. Mettre en place les procédures de protection pour les patients fonctionnaires en incapacité temporaire à exercer une activité professionnelle. 5. Faciliter le retour à une activité professionnelle en réévaluant les capacités et en proposant les adaptations possibles de postes de travail. 6. Favoriser une coordination avec les autres intervenants pour prévenir, accompagner et clôturer un accident de travail et une maladie professionnelle.
Pré requis	Néant
Résumé	<p>Les patients sont de plus en plus fréquemment concernés par des situations où leurs capacités à assumer leur activité sociale et professionnelle sont remises en cause, que ce soit suite à un accident de la vie ou une situation professionnelle, avec un impact important sur leur santé dans sa globalité et dans la prise en charge bio psycho sociale, au-delà de savoir qui prend en charge ses soins.</p> <p>Les médecins généralistes sont en situation d'accompagnement face aux divers dispositifs d'aide pour faciliter le maintien ou le retour de l'activité professionnelle. Ils doivent être en capacité de mobiliser, avec l'aide des acteurs sociaux, le dispositif adapté pour son patient et éventuellement de lui permettre de disposer d'un temps de soins suffisant avant d'envisager ce retour.</p> <p>Cette adaptation passe nécessairement par une connaissance du statut et du cadre réglementaire de couverture sociale du patient. Cette connaissance sans être exhaustive doit en contenir les bases.</p> <p>Ainsi savoir que le fonctionnaire passe à demi traitement au bout d'un certain délai en fonction du type d'arrêt, qu'il peut être mis en disponibilité d'office et voire être rayé des cadres pour raisons de santé a un impact certain dans la prise en charge de cette désinsertion socio professionnelle</p>

	<p>Nous aborderons successivement, les cas d'arrêt de travail pour raison maladie, l' accident de service et la maladie professionnelle. Ces trois situations entraînent un risque de désinsertion professionnelle qui doit être appréhendé par le médecin traitant.</p> <p>Que ce soit dans le cadre des accidents de service ou de la maladie professionnelle, de la première constatation au suivi, du traitement à la consolidation avec séquelles ou à la guérison, le médecin intervient à tous les stades de la procédure administrative d'imputabilité et surtout de prévention de la désinsertion socio professionnelle en coordination avec les différents acteurs.</p>
Nombre d'étapes	3
Concepteur du programme	Dr Jacques GRICHY
Nombre de participant maxi par session :	47